

Randonnées au bord de la Vauvre entre les moulins des Mouches et de Ribes

Durée	2h 00	Difficulté	Facile
Distance	6,17 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	97 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	89 m	Commune	Chassignolles (36400)
Point haut	261 m		
Point bas	210 m		



Description

Point de départ au moulin des Mouches, possibilité de garer plusieurs voitures.

(D) Au moulin, traversez la Vauvre par le pont piétonnier. Prenez à gauche le chemin (privé mais accessible). Montez à droite jusqu'au village de Fletz. Au bitume, prenez à gauche, puis continuez sur le chemin de terre. Traversez un petit bois, et à nouveau sur le bitume prenez à gauche jusqu'au hameau de Cosset (ruine de l'ancien moulin de Cosset, peu visible).

Continuez la route à droite puis suivez le chemin de terre.

(1) A 300m, au bout d'un étang, prenez le premier chemin à gauche qui rejoint les rives de la Vauvre (chemin privé mais accessible). Longez la Vauvre et traversez une succession de carrières (la roche extraite de ces carrières a été utilisée pour le remblai de la ligne de chemin de fer que vous allez bientôt traverser).

Continuez le chemin à travers le bois et prenez à droite, longez l'ancienne voie ferrée.

Au croisement des chemins, prenez à gauche, puis descendez jusqu'à la route.

Sur la route prenez à gauche.

(2) Après avoir traversé la Vauvre au moulin de Ribes, prenez le chemin qui monte sur votre gauche. Allez jusqu'à retrouver à nouveau le bitume.

(3) Prendre à gauche et passez le hameau de Villemort avec son ancien château.

Puis, traversez à nouveau la voie de chemin de fer (qui a disparue) à la maisonnette du garde barrière qui était en réalité la gare de [Chassignolles](#).

Toujours sur la route, longez l'étang de Villemort.

(4) Au carrefour, prenez tout droit pour rejoindre d'abord le hameau des Mouches (au carrefour, ne pas descendre en direction des Mouches) et ensuite le hameau de la Rillerie.

A la Rillerie prenez à gauche et redescendez en direction de la Vauvre jusqu'au moulin des Mouches votre point de départ.

Informations pratiques

Randonnée facile et agréable, néanmoins munissez vous de bonnes chaussures par temps de pluie.

À voir

L'ancien moulin des Mouches.

Le moulin de Ribes.

Le village de Villemort construit sur l'emplacement de l'ancien Château.

La Vauvre.

Le Viaduc de Ribes.

La forêt de Villemort.

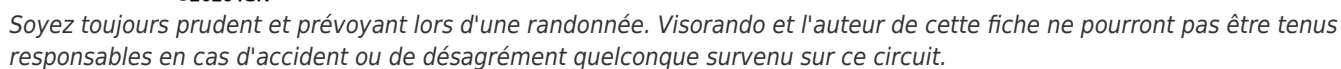
L'ancienne gare de Chassignolles.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-vauvre-et-ses-moulins/>

Points de passage

- D/A**
N 46.549223° / E 1.920885° - alt. 220 m - km 0
- 1 A gauche au bout de l'étang**
N 46.560187° / E 1.912887° - alt. 216 m - km 1.73
- 2 A gauche après le moulin de Ribes**
N 46.563536° / E 1.905763° - alt. 212 m - km 2.77
- 3 A gauche vers Villemort**
N 46.556129° / E 1.899873° - alt. 260 m - km 3.86
- 4 Au carrefour, prendre en face**
N 46.549732° / E 1.907525° - alt. 261 m - km 4.93
- D/A**
N 46.549245° / E 1.920847° - alt. 220 m - km 6.17

Copie, vente et diffusion interdites - j3b6BFvV



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

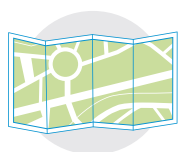
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



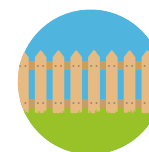
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



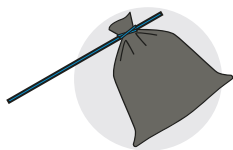
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.